

Montréal, 14 octobre 2019

SUJET : Consultation publique sur l'environnement

Madame, Monsieur,

Je joins mon opinion aux autres opinions et mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique provinciale sur l'environnement.

Mon témoignage souligne mon inquiétude face aux changements climatiques et vise entre autre la réduction des déchets à la sources à la grandeur de la province.

Un premier problème : les publisacs

Depuis au moins deux ans, je loge un appel auprès de la compagnie Publisac à toute les fois qu'ils ne respectent pas la réglementation municipale en vigueur; soit me laisser un sac de circulaires alors que nous avons les auto-collants indiquant que nous n'en voulons pas (porte avant et arrière). Lorsque j'ai voulu me plaindre à la Ville, on m'a dit que l'inspecteur devait être témoin de l'acte pour pouvoir sévir. Ce qui rend, selon moi, la réglementation inapplicable. Si vous communiquez avec Publisac, vous verrez que je loge des appels au deux ou trois mois. Le dernier événement est survenu le 1 octobre 2019 dernier. Il est survenu une semaine après que j'aie logé un appel (le 24 septembre 2019) parce que nous avons reçu un autre publisac. Un superviseur qui était alors sur le terrain est venu me rencontrer et à pris des photos. Il m'a dit qu'il en aviserait immédiatement l'équipe qui distribuait dans le secteur. Or, une semaine plus tard (1 octobre 2019), je recevais un publisac à nouveau. Selon mon expérience, il ne sert donc à rien de loger un appel auprès de Publisac pour qu'ils cessent la livraison à notre adresse. Mes deux derniers appels le prouvent.

C'est pourquoi je privilégie la voie de l'abonnement. Ceux et celles qui veulent un publisac, devraient s'y abonner et le recevoir. La Ville de Montréal qui a un règlement municipal encadrant la distribution de telle sorte de publicité devrait aussi se munir d'un règlement avec plus de mordant et imposer les amendes prévues dans sa réglementation existante. Et aussi faire respecter le règlement municipal sur les sacs de plastique (que Publisac utilise).

Un autre problème : les emballages à utilisation unique

Une réglementation provinciale devrait être mis en place pour interdire tous les commerçants d'utiliser des matières non-recyclable. Des incitatifs instaurés pour aider les citoyens à diminuer leur empreinte environnemental.

Le fardeau d'élimination ou de recyclage de ces déchets non désirés est imposé au citoyen, qu'il le veuille ou pas. On nous remet la responsabilité alors que nous n'avons même pas créer ce rebut. Ça devrait être l'inverse: la responsabilité devrait appartenir à la compagnie qui crée le déchet de le recycler ou de ne pas le distribuer aux personnes qui n'en veulent pas.

Merci.

Albert Kwan